



# Concours général agricole : Pratiques agroécologiques en zone humide 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Erwan PATTE | 02 33 71 65 42 | [epatte@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:epatte@parc-cotentin-bessin.fr)  
Chargé de la communication digitale et de la presse

### LE CONTEXTE

Les marais du Cotentin et du Bessin sont un site pilote pour une expérimentation nationale !

Déployée sur trois territoires (les Marais du Cotentin et du Bessin, le Marais de Brouage et la Plaine Maritime Picarde), l'expérimentation nationale "Préservation de l'élevage extensif en milieux humides" est soutenue par les Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et Ministère de la Transition écologique et localement par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Sur chacun de ces sites-pilotes, Chambre d'Agriculture et collectivités locales travaillent conjointement en faveur du maintien et de la revalorisation de l'élevage sur ces territoires de marais et zones humides.

Une visite annuelle permet aux partenaires du projet de découvrir les enjeux de chaque site. En mai 2021, une vingtaine de personnes ont participé à cette rencontre autour de Carentan avec des échanges sur les services rendus par l'élevage en prairies humides et leur valorisation, des visites et des échanges sur les marais du Cotentin et du Bessin.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional en partenariat avec la Chambre d'agriculture a organisé pour la 1<sup>ère</sup> fois sur son territoire un **Concours général agricole : Pratiques agroécologiques en zone humide.**



### UNE 1<sup>ère</sup> ÉDITION : VALLÉE DE LA TAUTE

Dans le cadre de cette expérimentation nationale "Préservation de l'élevage extensif en milieux humides" un concours agricole Pratiques Agroécologiques a donc été organisé dans les marais du Cotentin et du Bessin. Pour la 1<sup>ère</sup> édition le secteur était la vallée de la Taute.

### OBJECTIF

Récompenser le meilleur équilibre agro-écologique obtenu par les éleveurs.

Le concours concerne tous les éleveurs qui valorisent des pâturages et des prairies de fauche non semées, riches en espèces, afin d'en tirer le meilleur profit dans l'alimentation des troupeaux.

### LOCALISATION DES PARTICIPANTS

5 prairies de la vallée de la Taute à Rémilly-sur-Lozon, Tribehou, Montmartin-en-Graignes, Saint-André -de-Bohon et Saint-Georges-de-Bohon ont été visitées et analysées par le jury.



### LES MEMBRES DU JURY

Jocelyn Desmares : Groupe Ornithologique Normand

Anastasia Fesneau : Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

Servane Lemauviel-Lavenant : Université de Caen/INRAe

Jean-François Odoux : Université de Caen/INRAe

Jérôme Pavie : Institut de l'Elevage - IDELE

Catherine Zambettakis : Conservatoire Botanique National de Brest - antenne de Caen

Jean-Baptiste Wetton : Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin

### LES RÉSULTATS



Les résultats de cette 1ère édition seront présentés, en présence des participants, de représentants de la Chambre d'agriculture et du Parc naturel régional **le samedi 28 août 2021 à 11h30** dans le cadre de l'évènement les envolées à la Maison du Parc.



### Contact pour plus d'informations :

> Marie DEVILLE, chargée de mission Agriculture et Milieux Humides :

[mdeville@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:mdeville@parc-cotentin-bessin.fr)

ou 06 49 77 45 55